

GOUVERNANCE

CNP assurance a une politique de transparence sur la structure capitalistique de l'entreprise : les informations se trouvent dans le rapport annuel développement durable du groupe et dans le document de référence en annexe. Le pacte d'actionnaire définit la composition du Conseil d'administration. Le président de CNP assurance est indépendant. Les informations concernant la composition, les compétences et les rémunérations des mandataires sociaux sont disponibles dans le document de référence CNP 2010 en annexe. En 2010, le conseil d'administration n'a pu élire de femme faute de candidature. Ce conseil s'est réuni huit fois en 2010 avec un taux moyen de participation de 80 %, tandis que le comité d'audit s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de plus de 60 %, le comité stratégique trois fois avec un taux de participation de 75 %, et le comité des rémunérations et des nominations une fois avec un taux de participation de 100 %.

La commission de surveillance possède un responsable ESG en la personne du directeur général. Par ailleurs, au sein du comité d'audit, deux membres sont indépendants, dont le président.

A noter en 2010 la volonté de CNP d'introduire progressivement des indicateurs de performance ESG dans la rémunération variable des cadres de direction. Quant aux rémunérations du top 10 des dirigeants, le tableau ci-dessous en rend compte.

Le périmètre couvert par le reporting RSE de CNP concerne, en France, CNP Assurances y compris les filiales juridiques CNP IAM, Préviposte, ITV, CNP International, CNP Caution et Fongépar (hors données environnementales).

Le périmètre international porte sur les filiales consolidées en intégration globale sans application de quote part à savoir : CNP Vida (Espagne), CNP Séguros de Vida (Argentine), Groupe Caixa Seguros (Brésil), CNP Unicredit Vita (Italie), Marfin Insurance Holding (Chypre/Grèce), CNP Europe Life (Irlande) et BVP (Espagne), et leurs sous-filiales consolidées. Les filiales ayant fait l'objet d'une cession au cours de l'année 2010 ne font pas partie du périmètre traité (Global, Global Vida et Capéor).

Ces deux périmètres couvrent 97% de la totalité des collaborateurs du Groupe CNP Assurances (filiales consolidées et non consolidées). De plus, la plupart des indicateurs sont aussi publiés sur les filiales non consolidées détenus à 100% par CNP Assurances, à savoir Filassistance, Age d'Or Expansion et SFLI (Chine).

Pour plus de détails : Gouvernance (extraits rémunération) CNP - 2010.pdf

Instances dirigeantes

Les statuts de CNP Assurances dissocient les fonctions de Président du Conseil d'administration de la responsabilité de la gestion quotidienne dévolue au Directeur général. La composition du Conseil d'Administration reflète l'actionnariat et au-delà des obligations réglementaires, comprend un représentant des salariés.

Le conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés : comité d'Audit, comité stratégique et comité des rémunérations et des nominations. Le comité stratégique est présidé par le Président du Conseil, non partie au Pacte. Le comité d'Audit a été présidé en 2010 par un administrateur indépendant.

I TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

	Rémunérations versées en 2009 (en €)	Rémunérations versées en 2010 (en €)
Gilles Benoist, Directeur général		
Rémunération fixe	580 000,00	580 000,08
Rémunération variable	319 000,00	319 000,00
Jetons de présence versés par CNP Assurances et ses filiales *	60 277,00	56 197,00
Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction)	10 220,49	-
TOTAL RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	969 497,49	963 111,80

	Rémunérations versées en 2009 (en €)	Rémunérations versées en 2010 (en €)
Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur général adjoint Antoine Lissowski, Directeur général adjoint Gérard Ménéroud, Directeur général adjoint		
Rémunération fixe globale des DGA	913 183,80	913 183,80
Rémunération variable globale des DGA	562 160,00	584 225,67
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	8 712,42	11 813,16
Jetons de présence versés par les filiales de CNP Assurances *	100 935,19	103 647,09
Divers (Indemnités congés payés, indemnité de rupture, EPI, prime)	89 916,82	94 948,34
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS	1 674 908,23	1 707 818,06
Soit, une moyenne de rémunération par DGA	558 302,74	569 272,69
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (DG + DGA)	2 644 405,72	2 670 929,86
Soit, une moyenne de rémunération par membre de la Direction générale (DG + DGA)	661 101,43	667 732,47

* Non compris les jetons de présence des sociétés hors groupe.

Le Comité d'audit, a été renommé Comité d'audit et des risques fin 2010 ; il procède à l'appréciation régulière de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Ce Comité s'assure également de la coordination des efforts menés par l'Audit interne et l'Audit externe pour accomplir leurs missions.

En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois (taux moyen de participation de 80% en progression), le comité d'audit 5 fois (taux de participation de plus de 60%), le comité stratégique 3 fois (taux de participation de 75%) et le comité des rémunérations et des nominations 1 fois (taux de participation de 100%). Depuis fin 2009, le conseil d'administration valide et suit les objectifs de développement durable.

En 2010, le président du conseil d'administration s'est engagé à augmenter la part des femmes. Ainsi 2 résolutions de l'AG 2011 porteront sur la nomination de 2 administratrices.

Le directeur général a élargi depuis janvier 2011 son Comité exécutif. Ce dernier qui associe les trois Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances regroupe désormais en plus 4 hauts cadres dirigeants, dont 3 femmes. La part des femmes y est de 37%.

Par ailleurs, environ tous les mois, ce comité se réunit sous une forme élargie, qui permet d'associer les compétences d'un plus grand nombre de cadres de la Société.

CNP Assurances se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.



Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

Le résultat du processus d'autoévaluation du Conseil d'administration, mené à la fin de l'exercice 2009, conformément aux bonnes pratiques formulées par l'Institut français des administrateurs (IFA), a permis d'apprécier et de répondre au mieux aux attentes exprimées par les administrateurs.

Actionnariat

23,43% du capital est flottant. Les actionnaires individuels, près de 140 000, sont régulièrement informés (lettre, site et N° vert qui compte près de 12 000 connexions en 2010, 10 rencontres) et bénéficient d'un Cercle, ouvert sans condition de détention minimale, et d'initiation à la gestion de patrimoine une fois par an. L'Assemblée générale se tient selon le principe « d'1 action, 1 voix ».

L'enquête réalisée en 2009 a confirmé la satisfaction sur la plateforme d'appel.

Fin 2010, 2 895 salariés de l'entreprise sont actionnaires au nominatif et pour 0,34% du capital. De plus, près de 1 500 salariés sont possesseurs de parts au sein du FCPE. Le montant moyen détenu par salarié actionnaire est de 12 600 €.

Mode de gestion des risques et contrôle interne

Le dispositif général de maîtrise des risques dans le groupe est détaillé en annexe (extrait du document de référence). Précisons que Vigéo a en charge les audits des risques ESG et leur publication, et que le code de bonne conduite, actualisé en 2010, vaut règlement intérieur : disponible sur l'intranet de CNP et distribué à tout nouvel arrivant, ce document a été décliné et spécifié par certains corps de métiers particulièrement exposés aux risques (Achats, Audit interne).

Politique relative aux cas de non-conformité détectés à l'issue des audits et les actions correctives mises en place

La Direction de l'Audit interne apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe. Ses missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel, qui garantit une couverture de l'ensemble des activités porteuses de risques significatifs sur une période de 5 ans. Le programme d'audit annuel est soumis au Comité exécutif et validé par le Comité d'audit. L'Audit interne peut également être sollicité pour conduire des missions non prévues au plan pluriannuel, répondant à une situation d'urgence sur un sujet clairement identifié. La Direction de l'Audit interne évalue, sur la base de missions ciblées et grâce à une approche méthodique, la conception et l'efficacité des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Elle fait ensuite des recommandations pour en améliorer la qualité. Elle tient des réunions trimestrielles avec la Direction des Risques et de la Conformité et les Commissaires aux comptes, afin d'optimiser la couverture du périmètre. Depuis 2007, la Direction de l'Audit interne anime la filière « Audit interne groupe » et organise des échanges avec les structures en charge de l'Audit interne dans les filiales internationales, permettant notamment de converger vers une méthodologie commune et de partager les bonnes pratiques. Dans ce cadre, elle a apporté en 2010 une aide méthodologique à certaines de ces filiales et une assistance dans l'élaboration de leur plan d'audit annuel.



Au cours de l'année 2010, la Direction de l'Audit interne s'est impliquée dans la mise en œuvre du projet Solvabilité 2. Elle a ainsi participé au groupe de réflexion de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) sur les conséquences de Solvabilité 2 sur le système de gouvernance et la fonction d'Audit interne. Elle s'est également attachée, lors de missions d'audit, à faire un point sur les actions mises en œuvre par les services pour se préparer au nouveau cadre prudentiel. Enfin, le pôle Révision de la Direction de l'Audit interne, en charge notamment du suivi des recommandations, a été renforcé en 2010. Conjugué à la mise en place d'un nouvel outil informatique permettant de gérer l'ensemble du processus de conduite d'une mission d'audit, cette évolution permet un suivi automatisé des recommandations conforme aux exigences de l'IFACI.

Afin de répondre aux risques opérationnels, CNP Assurances a mis en place des procédures visant à recenser l'exhaustivité des évolutions réglementaires et jurisprudentielles et à adapter en conséquence les dispositifs contractuels et les pratiques de gestion. En 2010, la Société s'est ainsi assurée du respect de la nouvelle réglementation sur les taux garantis dans les campagnes promotionnelles. Elle a également poursuivi sa démarche de sécurisation du portefeuille au regard des évolutions jurisprudentielles et accentué ses efforts de recherche des bénéficiaires des contrats « en déshérence ». CNP Assurances poursuit une démarche continue d'amélioration de la qualité juridique, mais aussi de clarté et de lisibilité de l'ensemble des documents, contractuels ou à caractère publicitaire, remis aux clients. Cette démarche comprend une validation systématique des nouveaux produits par les services juridique et conformité de CNP Assurances, ainsi qu'un suivi des réclamations qui portent sur les produits existants.

Pour plus de détails : Gestion des risques et contrôle interne CNP - 2010.pdf

2.4. RÉMUNÉRATIONS

2.4.1. Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

TABLEAU 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMÉES EN EUROS)

Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	450 243	452 223
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	450 243	452 223

Gilles Benoist, Directeur général	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 026 823	1 030 830
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	1 026 823	1 030 830

TABLEAU 2

I TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
 (EXPRIMÉES EN EUROS)

	2009		2010	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Edmond Alphanféry, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	379 996	379 996	380 000	380 000
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	70 247	81 897 ⁽³⁾	72 223	71 169
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	450 243	461 893 ⁽³⁾	452 223	451 169

	2009		2010	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Gilles Benoist, Directeur général				
Rémunération fixe	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
Rémunération variable	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)
Rémunération exceptionnelle	4 538	4 538	0	0
Jetons de présence	117 602	137 132 ⁽³⁾	123 915	118 254
Avantages en nature	5 683	5 683	7 915	7 915
TOTAL	1 026 823	1 046 353	1 030 830	1 025 169

(1) Les colonnes « Dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.

(2) Les colonnes « Versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry

Le Président ne dispose d'aucun avantage en nature. Dans le cadre de ses fonctions, un véhicule de société est mis à sa disposition.

JETONS DE PRÉSENCE

2009	2010
<p>Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (70 247 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (41 850 € dont 24 350 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 17 500 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (10 000 € dont 6 736 € nets). <p>Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (81 897 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (52 500 € dont 28 150 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 24 350 € au titre du premier semestre 2009) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (11 000 € dont 7 040 € nets). 	<p>Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (72 223 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (42 600 € dont 24 350 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 18 250 € au titre du second semestre 2010, dont le versement sera effectué en 2011) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (7 040 €). <p>Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (71 169 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (41 850 € dont 17 500 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 24 350 € au titre du premier semestre 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (6 736 €).

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

Le Directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 % à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration détermine la part

variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56 % de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 3 critères relatifs à l'évolution de la productivité (critère relatif au ratio des coûts d'exploitation sur PNA), à la variation du résultat récurrent et à l'évolution de la valeur intrinsèque ;
- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration.

JETONS DE PRÉSENCE

2009

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (117 602 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (26 600 € dont 15 200 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 11 400 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ;
- des filiales CAIXA Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) ;
- des sociétés Dexia (29 815 €) et Suez Environnement Cie (35 110 €).

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (137 132 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (34 200 € dont 19 000 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 15 200 € au titre du premier semestre 2009) ;
- des filiales CAIXA Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) ;
- des sociétés Dexia (43 134 €) et Suez Environnement Cie (33 721 €).

2010

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (123 915 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (30 400 € dont 15 200 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 15 200 € au titre du second semestre 2010, dont le versement sera effectué en 2011) ;
- des filiales CAIXA Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ;
- des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (34 624 €).

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (118 254 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (26 600 € dont 11 400 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 15 200 € au titre du premier semestre 2010) ;
- des filiales CAIXA Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ;
- des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (32 763 €).

AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie

souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise). Cet abondement a représenté 1 642,68 € en 2009 et 1 978,80 € en 2010. M. Benoist bénéficie également d'un véhicule de fonction (5 935,92 €).

TABLEAU 3 – DÉTAIL DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2009 (en €)		Jetons versés en 2010 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2008	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2009	Au titre du 2 nd semestre 2009	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2010	
Edmond Alphandéry *	28 150	24 350	17 500	24 350	L'intéressé
Gilles Benoist	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Marc-André Feffer (Sopassure) *	18 250	21 300	14 450	17 500	Sopassure
Jean-Paul Bailly *	13 700	6 850	10 650	6 850	Sopassure
Patrick Werner*	18 250	21 300	20 550	20 550	Sopassure
Charles Millhaud *	3 050	–	–	–	Sopassure
Bernard Comolet *	3 800	3 800	–	–	Sopassure
François Pérol *	–	–	10 650	10 650	Sopassure
Nicolas Mérindol *	21 300	–	–	–	Sopassure
Alain Lemaire *	3 800	6 850	23 600	9 900	Sopassure
Olivier Klein *	–	–	–	11 400	Sopassure
Augustin de Romanet (CDC) *	25 100	9 900	13 700	13 700	CDC
Alain Quinet *	7 600	14 450	7 600	14 450	CDC
Jérôme Gallot	19 000	11 400	7 600	15 200	CDC
André Laurent Michelson	7 600	3 800	3 800	15 200	CDC
Franck Silvent *	11 400	10 650	16 750	14 450	CDC
Ramon Fernandez (l'État)	–	3 800	7 600	11 400	Trésor public
Pierre Hériaud	19 000	11 400	11 400	15 200	L'intéressé
Henri Proglio *	20 550	13 700	17 500	13 700	L'intéressé
Alexandre Lamfalussy	31 200	19 800	–	–	L'intéressé
Tommaso Padoa-schioppa *	–	3 800	29 700	17 500	L'intéressé
Antonio Borgès *	13 700	17 500	10 650	18 250	L'intéressé
Philippe Baumlin ⁽¹⁾	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Jacques Hornez (censeur)	15 200	3 800	3 800	7 600	MGEN
Bernard Comolet (censeur)	15 200	–	–	–	L'intéressé
Paul Le Bihan (censeur)	–	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Sous - total	352 850	269 250	273 100	318 650	
TOTAL		622 100		591 750	

* administrateur également membre d'un comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'Assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons

afférente à l'exercice 2010, selon les modalités suivantes : le montant unitaire des jetons de présence pour chaque participation effective à une réunion du Conseil a été fixé par le Conseil d'administration à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit, Comité stratégique, Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Ces montants sont nets de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Tommaso Padoa-Schioppa, en tant que membre de ce Comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

À compter de l'exercice 2008, conformément à une décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

TABLEAU 4 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 5 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

TABLEAU 6 *

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

TABLEAU 7 *

I ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 8 *

I HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'Assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet				

TABLEAU 9 *

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 10

I PRÉCISIONS SUR LA SITUATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011		X	X			X		X
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011	X		X		X			X

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants du 22 décembre 2009 et dans le respect de l'article 5.1 du décret 2009-348 du 30 mars 2009, il est précisé que Gilles Benoist bénéficie d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le Conseil d'administration

de CNP Assurances a pris acte qu'il devra être mis un terme à cette situation de cumul au plus tard lors du renouvellement du mandat de Directeur général, lequel expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dispositif de retraite supplémentaire

Rente annuelle brute théorique (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite

	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010
Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration	149 065	149 065
Gilles Benoist, Directeur général	149 065	149 065

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit, environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;

- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;

- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1er janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

Indemnités de fin de contrat de travail (en €)	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010
Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, Directeur général	1 509 882	1 549 761

Le Directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement est subordonné au respect de conditions liées à des performances.

Extraits du contrat de travail

« L'indemnité contractuelle de rupture – qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité conventionnelle de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite – qui pourrait être versée correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui est

calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1er octobre 1987 ;

- et de la différence entre la rémunération nette* que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social (moyenne mensuelle de la rémunération annuelle fixe + moyenne mensuelle de la rémunération annuelle variable). En cas d'année incomplète, il sera pris en compte la rémunération fixe et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la notification de la rupture du contrat de travail. »

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de travail et approuvées par le Conseil d'administration du 4 mars 2008 et du 30 juillet 2009 et qui se rapportent à l'évolution du Résultat brut d'exploitation (RBE) apprécié hors plus-values latentes et en année entière ainsi qu'à l'évolution de la productivité.

Ces conditions sont précisées ci-après :

« a) Création de valeur constatée au niveau de CNP Assurances appréciée en fonction de l'évolution du RBE et de l'évolution de marché

Détermination de l'évolution du RBE

L'évolution du RBE sera appréciée par le Conseil d'administration en comparant le RBE du dernier exercice social clos avant la date de notification de la rupture du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist (ci-après "le dernier RBE") avec la moyenne des RBE des deux exercices comptables précédant l'exercice au titre duquel a été calculé le dernier RBE (ci-après "le RBE de la période de référence").

Si le dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cependant, si le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, le Conseil d'administration procédera à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes

des sociétés de banques-assurances comparables à CNP Assurances.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

b) Évolution de la productivité

Le Conseil d'administration fixe chaque année à M. Gilles Benoist des objectifs à atteindre en matière d'évolution de la productivité.

Cette évolution est mesurée chaque année par le Conseil d'administration en appliquant les ratios et sous-ratios suivants :

- ratio : coût d'exploitation/PNA France ;
- sous-ratio 1 : coût de gestion des contrats/PNA France ;
- sous-ratio 2 : coût des systèmes d'information/PNA France ;
- sous-ratio 3 : coût des fonctions support/PNA France.

La condition de performance, appréciée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices.

c) Taux d'atteinte des conditions de performance

M. Gilles Benoist percevra un pourcentage de son indemnité contractuelle de rupture dépendant du nombre de conditions de performances remplies :

Si les deux conditions de performance sont atteintes, M. Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si l'une des deux conditions de performance est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 50 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si aucune condition de performance n'est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 0 % de son indemnité contractuelle de rupture ».

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

* La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, à l'exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

Mieux connaître CNP Assurances

Toutes les informations disponibles sur www.cnp.fr

Ce site Internet présente CNP Assurances, ses métiers, son actualité, sa saga publicitaire.

Deux boîtes aux lettres électroniques : actionnaires@cnp.fr et infofi@cnp.fr permettent de répondre aux actionnaires individuels et aux investisseurs.

Une newsletter mensuelle « L'Actu Actionnaires » est envoyée par e-mail chaque mois sur inscription via le site www.cnp-finances.fr

www.toutsavoirlassurancevie.fr : le premier site vidéo interactif et pédagogique entièrement dédié à l'assurance vie lancé en 2010. Au travers d'une web série de six vidéos, CNP Assurances a souhaité offrir ce service aux internautes et leur donner les clés permettant de mieux appréhender les mécanismes d'un contrat d'assurance vie. Ce site vidéo interactif est purement pédagogique et n'a pas vocation à orienter ou conseiller l'internaute sur un produit particulier.

Toutes les informations financières sur www.cnp-finances.fr

Ce site, entièrement dédié à l'information financière, comprend deux espaces, l'un pour les actionnaires et l'autre pour les investisseurs. Il permet de télécharger des informations sur le cours de l'action, le rapport annuel, les communiqués financiers, le calendrier financier, les présentations faites aux analystes, un résumé de l'Assemblée générale...

Des éditions financières et institutionnelles complètes

Le Document de référence, le Guide de l'Assemblée générale, le Guide de l'actionnaire, la Lettre aux actionnaires (trimestrielle), le Rapport d'activité et de développement

durable et la brochure « L'assureur de toute une vie » sont mis à la disposition des personnes intéressées sur simple demande.

Des espaces dédiés aux actionnaires

Un site internet www.cnp-lecercle.fr permet à tous les actionnaires de s'inscrire gratuitement en ligne au Cercle des actionnaires puis de s'informer sur les services privilégiés ou de s'inscrire aux manifestations proposées par le Cercle.

Un numéro vert  (appel gratuit depuis un poste fixe) permet de connaître en temps réel, le cours du titre CNP Assurances et la valeur des indices de référence et propose l'accès à un journal télévisé mis à jour toutes les 2 semaines.

Les actionnaires peuvent également, du lundi au vendredi, joindre des téléconseillers, en touche 4 du numéro vert, pour obtenir des renseignements sur la Société ou enregistrer les demandes d'adhésion au Cercle, de documentation financière et les changements d'adresse.

CNP Trésor

Des démarches facilitées

1- Un numéro unique : 

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 pour répondre à toutes les questions concernant les contrats des assurés et prendre rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

2- Un accès Internet via www.cnp.fr

La rubrique « espace CNP Trésor » présente les produits et services et permet d'organiser un rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

Agenda 2011

6 mai

Assemblée générale des actionnaires au Palais Brogniart à Paris.

9 mai

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultats au 1^{er} trimestre 2011.

24 mai

Réunion d'actionnaires à Bordeaux en partenariat avec le journal *Investir*.

25 juin

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Lyon.

29 juillet

Chiffre d'affaires et résultats au 30 juin.

10 septembre

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Orléans.

19 septembre

Réunion d'actionnaires à Strasbourg avec M. Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances et en partenariat avec le journal *Le Revenu*.

29 et 30 septembre

Salon Patrimonia à Lyon.

8 octobre

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Nancy.

17 octobre

Réunion d'actionnaires à Lyon en partenariat avec le journal *Le Revenu*.

9 novembre

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultats des neuf premiers mois.

18 et 19 novembre

Salon Actionaria à Paris.

10 décembre

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Paris Est.

CNP Assurances, Société Anonyme
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré.
Siège social : 4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15 -
341 737 062 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances
Site internet : www.cnp.fr



L'assureur de toute une vie

